



NOTE D'ORIENTATION **2025 – 2027**

Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Bruxelles
Tél : 02/412.53.11 – Fax : 02/412.53.53
N° INS : 21012 – Index d'agglomération : BR

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1. INTRODUCTION	5
1.1. BASE LEGALE.....	5
2. CONSIDERATIONS GENERALES	6
2.1. PREAMBULE	6
2.2. GRANDES LIGNES	7
3. ACTIVITÉS ET PROJETS POLITIQUES	9
3.1. INTRODUCTION	9
3.2. ACTION SOCIALE	10
3.2.1. <i>Service social général</i>	10
3.2.2. <i>Insertion socioprofessionnelle (Focalisation sur le décroisement inter-entités du département)</i>	11
3.2.3. <i>Le Relais</i>	11
3.2.4. <i>Politique en matière de santé</i>	11
3.2.5. <i>Coordination sociale</i>	12
3.2.6. <i>Médiation de dettes – Logement – Prévention énergie</i>	12
3.3. TROISIEME ET QUATRIEME AGES	13
3.3.1. <i>Services résidentiels</i>	13
3.3.2. <i>Services non résidentiels</i>	13
3.4. GESTION DE L'ADMINISTRATION	14
3.4.1. <i>Archivage des dossiers</i>	14
3.4.2. <i>BOS (Back-office secrétariat)</i>	14
3.4.3. <i>Synergies</i>	15
3.4.4. <i>Climat social</i>	15
3.4.5. <i>Les Valeurs</i>	15
3.5. RESSOURCES HUMAINES.....	16
3.6. FINANCES ET RECETTES	16
3.7. PREVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL	17

3.8. GESTION DE L'INFORMATION	17
ANNEXE 1 : LE CPAS DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN EN QUELQUES CHIFFRES.....	18
LISTE DES ABBRÉVIATIONS	19
APPROBATION	20

1. INTRODUCTION

1.1. BASE LÉGALE

Loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS :

Article 72. – Deux fois par législature, au premier et au quatrième budget, est joint un plan triennal.

Le premier plan triennal est accompagné d'un programme de politique générale qui comporte pour la durée de la législature les projets politiques principaux et les moyens budgétaires qui s'y rapportent.

Le plan triennal se compose des documents suivants :

1°) une note d'orientation qui comporte les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois prochaines années ;

2°) un plan de gestion qui traduit budgétairement la note d'orientation sous formes d'estimations et de perspectives ;

Le programme de politique générale et le plan triennal sont soumis au Comité de concertation conformément à l'article 26bis §1,8°

- Circulaire budgétaire du 16/7/2024 portant sur l'exercice 2025 et des plans triennaux 2025-2026-2027 pour les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

PS : L'annexe 1 (le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean en quelques chiffres) mentionne des données quantitatives importantes qui permettent de mieux cerner les évolutions envisagées.

2. CONSIDERATIONS GENERALES

2.1. PRÉAMBULE

La situation politique et institutionnelle est telle qu'aucun projet politique ne peut être intégré dans le budget 2025 ou les documents annexes au budget 2025. Au moment d'arrêter les chiffres, d'une part, le CPAS n'a pas de vue claire sur les sources de financement dont il disposera et, d'autre part, les textes de loi mettant en œuvre les différentes réformes annoncées n'ont pas encore été publiés. Il en découle que le CPAS ne peut définir les missions qui seront les siennes ou la date à laquelle ces réformes entreront en vigueur et donc la date à laquelle des mesures préparatoires à la mise en œuvre de ces réformes devront être budgétées. Ce travail sera dès lors réalisé en modification budgétaire.

Le présent budget est donc basé sur les éléments d'information actuellement disponibles et reprend les mesures minimales qui permettent de répondre aux besoins actuels et, partant, de limiter les efforts qui devront être mis en place ultérieurement pour répondre aux nouveaux besoins. Il permet au CPAS de ne plus fonctionner en crédits provisoires et dès lors de répondre à différentes obligations qui s'imposent à lui.

L'administration attire cependant l'attention sur le fait que la mise en œuvre de la réforme annoncée aura des impacts à différents niveaux, impacts dont il faudra tenir compte. Ainsi, pour permettre à l'administration d'accueillir le public qui s'adressera au CPAS suite à la mise en place des mesures annoncées, il sera nécessaire :

- de disposer d'un espace suffisant, ce qui implique a priori un nouveau bâtiment ;
- d'aménager cet espace tant pour tenir compte de l'augmentation du nombre des demandeurs qui se présenteront que pour garantir la sécurisation du site selon les normes souhaitées ;
- d'engager du personnel :
 - pour l'accueil des demandeurs ;

- de 1^{re} ligne ;
- de 2^e ligne ;
- dans les services de support.

L'attention est en outre attirée sur le fait qu'il sera a priori difficile de trouver du personnel qualifié et sur les risques de concurrence entre les CPAS pour certaines fonctions. A cet égard, force est de constater que le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean n'est pas l'employeur le plus attractif vu les avantages limités pour le personnel.

- d'acheter tout le matériel requis (bureau, ordinateur et équipement).

Sans cela, il sera impossible d'assurer les missions légales dévolues aux CPAS, dans le respect des délais et procédures requis.

D'autres conséquences susceptibles de découler de ce qui précède sont :

- la dégradation du service offert aux usagers du CPAS ;
- le risque d'augmentation des phénomènes de violence ;
- une mise à mal du bien-être au travail, d'une part, par l'augmentation de la charge de travail et, d'autre part, par une précarité des moyens mis à disposition des travailleurs.

2.2. GRANDES LIGNES

Dans le contexte actuel, établir un plan de gestion pour les 3 prochaines années n'est pas aisé car il est évident que l'avenir sera dicté par les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir et au financement des pouvoirs locaux qui en découleront. De grandes lignes directrices peuvent malgré tout être mises en évidence.

Le service social général reste le « core business » du centre.

Le maintien du système du titulariat des dossiers sociaux pour une meilleure connaissance du contexte familial, un suivi plus spécifique, plus de cohérence dans les décisions et donc moins de recours au contentieux suite à d'éventuels manquements dans le suivi du dossier.

La lutte contre la fraude sociale sera un élément phare qui nécessitera une approche intégrée.

Tout cela nécessitera des moyens supplémentaires, l'objectif principal étant d'agir en amont en effectuant tous les contrôles utiles.

Les flux de la banque carrefour seront gérés de la manière la plus optimale possible et il sera également signalé aux demandeurs, dès la constitution du dossier, que le revenu qui leur est accordé, est subordonné à la disposition au travail sauf si des raisons d'équité ou de santé attestées peuvent être invoquées. L'insertion socio-professionnelle sera adaptée en fonction des objectifs fixés par le fédéral et des moyens mis à disposition des CPAS pour les atteindre.

Les missions confiées au CPAS ont pour but l'émancipation des bénéficiaires.

Une nouvelle plateforme Synrho permettra une meilleure communication entre les médecins, les pharmaciens, les hôpitaux et les CPAS, dans la gestion des aides médicales.

Par ailleurs, le Centre a la volonté de mettre en place des synergies avec le pouvoir subsidiant communal ou d'autres partenaires. Les travailleurs sont la force vive de notre institution. Ils seront confrontés à de nouveaux défis et il faudra adapter notre fonctionnement au plus près des réalités et donner au personnel tous les outils pour y répondre.

3. ACTIVITÉS ET PROJETS POLITIQUES

3.1. INTRODUCTION

Devoir réorganiser les services du CPAS, quasi en permanence et souvent de manière brusque, en fonction d'éléments exogènes que sont les décisions prises par les autorités fédérales et/ou régionales n'est pas chose aisée tant pour les membres du personnel que pour les usagers, spécifiquement pour ceux qui sont les plus éloignés des technologies nouvelles et auxquels il faut pouvoir consacrer une attention plus particulière en ces temps où la digitalisation et la virtualisation des contacts se sont accélérées.

Le personnel de l'ensemble des services du CPAS est lourdement affecté par l'augmentation de la charge de travail de ces dernières années.

La reconnaissance au travail est un défi majeur. Sans moyen financier permettant de mieux rémunérer le personnel ou de lui octroyer davantage d'avantages extralégaux, c'est d'une autre manière que nous aspirons à faire preuve de reconnaissance envers le personnel : investir dans celui-ci en lui mettant à disposition tous les outils nécessaires à la réalisation de son travail (formation, équipement, encadrement, etc.) et en permettant à chacun de faire un travail qui a du sens et qui s'inscrit pleinement dans notre mission : « permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ».

Outre l'augmentation des missions des CPAS et du nombre de personnes qui demanderont l'aide des CPAS, les différents niveaux de pouvoir réduisent le montant des subsides. Cette situation met une pression énorme sur les pouvoirs locaux, particulièrement sur les communes les plus défavorisées. C'est pourquoi, le système de financement du Revenu d'intégration doit être revu. Il s'agit d'une mission publique provenant du fédéral qui ne la finance que partiellement. Les catégories d'intervention de l'Etat fédéral datent de la loi sur le droit à un minimum de moyens d'existence (Minimex) du 7/08/1974 (soit plus de cinquante ans) qui prévoyait une intervention différenciée de l'Etat selon que le nombre de bénéficiaires du CPAS se situait entre 0 et 500, entre 501 et 1000 ou entre 1001 à 1500. L'idée de l'époque était de responsabiliser l'entité locale dans l'octroi du minimex en laissant, pour la catégorie la plus importante 30 à 55 % du coût à sa charge. Notons également que le

champ d'application de la loi sur le minimex était plus restreint que celui de la loi concernant le droit à l'intégration sociale du 26/05/2002 qui l'a remplacée.

A Molenbeek-Saint-Jean, avant l'afflux de prochaines personnes exclues du droit aux allocations de chômage, ce sont près de 6.500 bénéficiaires qui perçoivent mensuellement le revenu d'intégration, soit quatre fois le nombre maximum de la catégorie d'intervention de l'Etat la plus importante. Il est grand temps de donner de nouveaux moyens structurels aux CPAS et d'actualiser le financement du revenu d'intégration sociale. Il est à noter qu'à chaque indexation du revenu d'intégration sociale ou à chaque décision des autorités fédérales de rehausser les minima, une charge supplémentaire vient peser sur la collectivité locale.

Il va de soi que cette situation financière difficile des pouvoirs locaux vient impacter gravement la concrétisation des projets politiques qui, au mieux, doivent être postposés ou alors abandonnés alors que les besoins mais aussi les attentes des citoyens ne font que croître.

3.2. ACTION SOCIALE

3.2.1. *Service social général*

Le cycle 2025 – 2027 sera assurément marqué par les conséquences sociales de la réforme planifiée par le fédéral et par la réduction ou la suppression de différents subsides. Dans ce contexte, quatre balises cadreront les objectifs poursuivis par le Service Social général :

- Un retour aux bases du travail social en termes d'accompagnement social du bénéficiaire et d'accompagnement socio-professionnel ;
- La stabilité du service avec l'implémentation définitive d'un titulariat responsable et pérenne ainsi que d'une recherche de cohérence dans les solutions proposées aux bénéficiaires ;
- Une attention particulière devra être portée aux nouveaux publics, aux nouvelles formes de pauvreté avec un accent mis sur la lutte contre le non-recours aux droits et l'orientation vers l'emploi ;
- Le renforcement de mesures en vue d'éviter la fraude et ce dans le cadre d'une approche intégrée.

Ceci nécessitera une adaptation des lignes de conduite en diverses matières.

3.2.2. Insertion socioprofessionnelle

L'obligation imposée au CPAS par le fédéral de conclure un projet individualisé d'intégration sociale et de trouver pour les bénéficiaires un emploi durable aura un impact sur le volet insertion socioprofessionnelle du Centre. Cela impliquera de repenser l'accompagnement et la trajectoire sociale des bénéficiaires. L'orientation du CPAS vers des solutions durables nécessitera une adaptation de sa politique de mise à l'emploi, entre autre le dispositif d'emploi d'insertion dit « article 60 ».

3.2.3. Le Relais

Depuis janvier 2022 est entré en vigueur l'arrêté d'exécution du Collège réuni du 9/05/2019 relatif à l'agrément des Centre d'accueil pris en vertu de l'ordonnance du 16/06/2018 relative à l'aide d'urgence et l'insertion des personnes sans-abri. L'impact de la nouvelle législation sur le quotidien de notre maison d'accueil concerne les normes de sécurité, normes relatives au personnel encadrant, normes architecturales, collecte des données et constitution d'un dossier social partagé. Cette mise aux normes doit se poursuivre. Le Centre veillera également à maintenir la qualité de l'accueil et à assurer le renouvellement de son agrément tout en veillant au bon financement de l'établissement par la COCOM.

3.2.4. Politique en matière de santé

Le défi majeur en matière de politique de santé pour les prochaines années sera de renforcer le volet préventif. En effet, de nombreuses statistiques démontrent la faiblesse de la médecine préventive au sein de la population molenbeekoise. Les généralistes et les pharmaciens doivent jouer un rôle essentiel dans l'accès aux soins et dans la prévention de certaines pathologies (dépistage diabète, cancer du sein, du colon, etc.). La Coordination santé sera poursuivie à cet effet. Les Contrats locaux social-santé développés sur deux quartiers importants de la commune permettent, si les financements sont maintenus, d'intensifier cette approche.

Un autre axe poursuivi au niveau régional est l'harmonisation de la politique de santé entre les 19 CPAS de la Région bruxelloise : les travaux initiés en 2021 devront se poursuivre pour aboutir à un cadre minimal dans l'octroi des cartes médicales. Sur cette base commune, le Centre pourra identifier des spécificités propres à ses bénéficiaires en fonction de données objectives.

3.2.5. *Coordination sociale*

En 2021, la Coordination sociale prévue dans le cadre de l'article 62 de la Loi organique a été redynamisée. Depuis 2022, une circulaire de la COCOM a réorienté les coordinations sociales des 19 CPAS autour d'une nouvelle organisation s'appuyant sur une charte ou un règlement d'ordre intérieur. De manière générale, la Coordination sociale continuera son travail de sensibilisation auprès des associations et acteurs sociaux locaux tout en développant des projets créatifs et innovants afin de renforcer la visibilité de l'offre de services pour la population.

Les activités organisées par le Service Culture & Loisirs en vue de promouvoir la participation à la vie sociale et culturelle des personnes les plus isolées seront maintenues dans la mesure où leur financement le permettra.

3.2.6. *Médiation de dettes – Logement – Prévention énergie*

Face aux conséquences de la crise sanitaire pour les ménages (perte de revenus, augmentation des dépenses en particulier le coût de l'énergie, indépendants en difficultés), le secteur de la médiation de dettes à Bruxelles, déjà saturé depuis plusieurs années, sera mis à rude épreuve dans les prochains mois (augmentation du nombre de demandes dossiers de surendettement qui, en outre, se complexifient). La poursuite des missions passera par trois axes principaux :

- Un meilleur subventionnement du secteur, nécessaire pour pérenniser les actions menées ;
- Une utilisation responsable des subsides en matière d'aide financière aux usagers en difficulté (fonds Vandelanotte, subsides COCOM) ;
- L'implémentation et l'amélioration de l'outil de gestion des dossiers de médiation de dettes.

De manière plus structurelle, le Centre demeurera vigilant en matière d'évolution du secteur de l'énergie (augmentation importante des prix sur les marchés de l'énergie en 2021 et diminution de l'offre de fournisseurs à Bruxelles) qui aura à court et moyen termes des répercussions pour le consommateur (augmentation des prix et plus grande difficulté à conclure un nouveau contrat).

En amont des difficultés, une solution consiste à renforcer la prévention et la sensibilisation à travers une action proactive de la cellule Prévention Energie. Des approches individuelles (visites à domicile, conseils individualisés) et collectives (journées Energie, Ecoles) seront mises en place à cet effet. De même, le renforcement des synergies

internes avec les autres services du CPAS sera mené (notamment le service social général) ainsi que le développement des initiatives avec certains partenaires externes (Fédération des Services Sociaux).

3.3. TROISIÈME ET QUATRIÈME ÂGES

3.3.1. Services résidentiels

La Résidence Arcadia poursuivra ses travaux de rénovation et exécutera le plan de mise en conformité des normes architecturales. Elle continuera la mise en place des recommandations des groupes de travail pour l'exécution du nouveau projet de vie principalement axé sur les besoins concrets du résident.

La Résidence poursuivra également la réflexion et les études de faisabilité concernant une nouvelle prise en charge pour les personnes démentes et participera activement aux appels à projet dans ce domaine.

Aujourd'hui comme pour les années à venir, le récit de vie du résident restera le moteur principal de l'action de la maison de repos pour aboutir à un projet de vie individualisé. Nous continuons à développer le maintien à domicile avec la poursuite des structures existantes comme les logements « Kangourou » (logements intergénérationnels de 4 personnes âgées et d'une famille monoparentale) et les logements « Campine ».

Concernant le projet Lemaire qui regroupe des logements à tarif social et activités communes pour personnes âgées, nous continuerons à assurer le suivi et la collaboration avec le Logement Molenbeekoïsis dans une répartition des rôles optimale.

3.3.2. Services non résidentiels

Outre les deux centres de rencontres Lemaire et Alliance Habitat, différentes initiatives visent à lutter contre l'isolement des personnes :

- Le service aides familiales à domicile ;
- Le plan « canicule » et le plan « grand froid » ;
- Repas servis au Centre de rencontre Lemaire ;

- Ergothérapie à domicile.

3.4. GESTION DE L'ADMINISTRATION

Le Centre a initié un travail visant le développement d'un système de contrôle interne qui doit aboutir à une maîtrise de l'administration permettant de donner au pouvoir politique (le Conseil de l'action sociale) une certitude raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs, à savoir gérer, maîtriser et traiter les risques qui pourraient empêcher de les atteindre.

Ce travail doit se poursuivre et s'appuyer sur cinq éléments à développer :

- un environnement de travail performant (management de l'organisation) ;
- une gestion raisonnable des risques ;
- des mesures de contrôle adaptées pour maîtriser les risques (ex. comptabilité, séparation des fonctions incompatibles, etc.) ;
- un système d'information performant ;
- un système de monitoring (évaluation permanente).

3.4.1. *Archivage des dossiers*

Le local d'archivage, situé dans le bâtiment rue de l'Indépendance 56, permet l'archivage des dossiers au format papier dans le respect des normes de conservation. De nouveaux défis demeurent néanmoins, notamment pour la dématérialisation et l'archivage électronique d'une grande partie des documents traités par le Centre. Les futurs outils qui sont à l'étude prendront en compte cette problématique.

3.4.2. *BOS (Back-office secrétariat)*

Depuis 2016, le CPAS a rejoint les utilisateurs de BOS développé par Paradigm. Le CPAS gère les dossiers soumis au Bureau permanent et au Conseil de l'action sociale grâce à cette application. Les membres de ces organes ont aussi accès aux dossiers qui leur sont soumis via cette application. Elle continue à être développée et améliorée.

3.4.3. Synergies

Viser l'efficacité du service public dans le respect des missions et de l'autonomie de la Commune et du CPAS passera inévitablement, en ces temps de grandes difficultés financières par la poursuite et le développement de synergies. Ainsi, de nouvelles synergies entre le CPAS et la Commune seront analysées et proposées aux autorités respectives via le rapport qui doit être annuellement établi en la matière par le CPAS.

3.4.4. Climat social

Le climat social qui s'était quelque peu détérioré, semble s'être amélioré. Il faudra travailler, avec les partenaires sociaux à maintenir un climat social stable dans un contexte difficile où les défis que devront relever les CPAS sont considérables et ont un impact certain sur le personnel.

3.4.5. Les Valeurs

L'administration a souhaité replacer au centre du travail les valeurs du CPAS. Cette démarche doit se poursuivre, certainement dans un contexte financier qui ne permet pas de valoriser pécuniairement les efforts permanents et sans cesse plus importants que doit fournir le personnel.

La communication interne du CPAS participe à véhiculer son identité, ses valeurs et son dynamisme.

Le CPAS a déjà commencé un travail de diversification de ses canaux de communication avec la création des comnews et, de manière plus large, de son intranet. Ce travail devra encore être approfondi dans les prochaines années.

Plusieurs groupes de travail existent au sein de l'administration. Ces groupes de travail émanent du personnel et sont aussi le reflet de ses préoccupations et de ses valeurs. Le groupe diversité, le groupe violence ou encore la commission déontologie poursuivront leurs activités.

3.5. RESSOURCES HUMAINES

Notre politique de gestion des Ressources Humaines, résolument orientée vers l'humain et le développement du potentiel professionnel du personnel, doit s'appuyer sur la gestion des compétences et sur un management efficace et en phase avec les évolutions du monde du travail.

Le département des Ressources Humaines poursuivra l'utilisation de l'outil informatique mis à sa disposition pour plus d'efficacité et pour faciliter la transmission d'informations au personnel. Cet outil informatique viendra en support aux différents processus RH (recrutement, formation, évaluation, etc.).

3.6. FINANCES ET RECETTES

Le CPAS, par le biais d'une convention avec la Commune, la Région et le Fonds régional de Refinancement des trésoreries communales, s'est inscrit depuis l'exercice 2015 dans un plan d'accompagnement financier. Un plan financier triennal ainsi qu'une note d'orientation et un plan de gestion (le tout s'intégrant dans un plan financier établi par la commune) reprendront l'ensemble des options budgétaires et les mesures adoptées par les autorités du Centre afin d'effectuer ses missions tout en respectant l'objectif de redresser la situation financière.

Une augmentation de la dotation communale sera nécessaire pour faire face à la réforme voulue par le fédéral.

On ne peut que décrier une nouvelle fois, un report de charges sur les entités locales et plaider haut et fort pour un refinancement structurel des CPAS afin de leur permettre d'accomplir les missions toujours plus nombreuses qui leur sont confiées.

Afin de répondre dans un souci d'efficacité accru aux enjeux organisationnels et financiers, la mutualisation des effectifs affectés à la gestion comptable relevant du Secrétaire général avec ceux affectés aux activités comptables et financières du Directeur financier a été enclenchée dès la fin de l'exercice 2024 et se poursuivra jusqu'en 2026. De nouveaux outils de maîtrise et de contrôle interne sont développés dans ce cadre afin d'au minimum maintenir et certainement améliorer les garanties apportées par la séparation des fonctions précédemment d'application.

3.7. PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL

Attentives au bien-être des travailleurs et en collaboration avec les organisations syndicales et les services interne et externe de prévention et de protection au travail, les autorités continueront à travailler de concert à améliorer les conditions de travail du personnel notamment au sein du comité de prévention et protection au travail.

Malgré les ressources limitées, le CPAS maintiendra sa politique de promotion du mieux-être, instaurée au cours des dernières années, en poursuivant ses actions avec une attention particulière portée à celles qui favorisent le mieux-être de ses travailleurs, au-delà des exigences légales définissant le bien-être.

3.8. GESTION DE L'INFORMATION

Le département continuera à suivre activement et attentivement le programme WePulse mené par Paradigm visant l'amélioration des outils informatiques des pouvoirs locaux. A défaut, il veillera à la mise en œuvre d'autres solutions. Il développera également des outils destinés à faciliter autant que possible le travail des services du CPAS.

Les licences bureautiques étendues devront aussi être renouvelées afin que le personnel puisse bénéficier d'un environnement de travail compatible avec les solutions régionales (notamment pour l'évolution de la solution de téléphonie IRISNET), ce qui nécessitera des moyens supplémentaires. La migration des serveurs physiques en fin de vie vers une infrastructure mutualisée de type « cloud » sera planifiée.

Les solutions mises en place tiendront compte des besoins en termes de gestion des risques liés aux défaillances techniques et à la cybercriminalité.

ANNEXE 1 : Le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean en quelques chiffres

Les données chiffrées sont celles disponibles au moment de rédiger le présent document et ne tiennent aucunement compte des modifications attendues suite à la réforme annoncée par le fédéral.

Population de notre commune au 1/1/2024	98.365
Quelques indicateurs internes	
Revenu d'intégration – nombre de titulaires au 1/1/2025	6.480
Aide sociale équivalente – nombre de titulaires au 1/1/2025	853
Total des titulaires RIS et ERIS au 1/1/2025	7.333
Dont nombre de jeunes moins de 25 ans	2.954
Pourcentage des jeunes de moins de 25 ans dans le total des titulaires	40,28%
Cartes médicales – nombre de titulaires au 1/1/2025	3.505
Aide médicale urgente – nombre de titulaires au 1/1/2025	1.339
Nombre de dossiers suivi en médiation de dette	660
Nombre de personnes suivies par la cellule « études » au 1/1/2025	1.733
Nombre de bénéficiaires du service Aides familiales au 1/1/2025	78
Maison de repos – Résidence Arcadia – Capacité d'hébergement	168 lits
Maison d'accueil – Le Relais- Capacité d'accueil	52 lits
Logements Kangourous	8 chambres
Personnel du CPAS – hors « article 60 »*	
Nombre de personnes	579
EQTP	512,09

*Ces chiffres reflètent l'effectif présent/à charge. Le personnel détaché, les contrats étudiants, les personnes en disponibilité volontaire, ne sont pas pris en compte

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

AJIS	Accompagnement de Jeunes vers l'Inclusion Sociale
ASBL	Association Sans But Lucratif
BOS	Back Office Secrétariat
CIRB	Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise
COCOM	Commission communautaire commune
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
ERIS	Équivalent du revenu d'intégration sociale
ISP	Insertion socioprofessionnelle
NEETS	Not in Employment, Education or Training
PIIS	Projet Individualisé d'Intégration Sociale
PS	Post-Scriptum
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RH	Ressources Humaines
RIS	Revenu d'intégration sociale
SSG	Service Social Général

APPROBATION

La présente note d'orientation a été jointe au budget de l'année 2025, approuvé par le Conseil de l'Action sociale en séance du 26 juin 2025.

Présents :

Monsieur EL KHANNOUSS Ahmed	Président
Monsieur ADAHCHOUR Mohamed	Membre
Madame CALLE-GONZALEZ Carmen	Membre
Madame DAOUDI Aicha	Membre
Madame DEKENS Tania	Membre
Madame DELGADO Maria Etelvina	Membre
Madame DJE KASEKA Patricia	Membre
Monsieur DUMONT Marc	Membre
Monsieur EL HAMOUTI Mohamed	Membre
Monsieur LOUCKX Freek	Membre
Madame RABATTI Anna Marie	Membre
Monsieur THEELEN Joris	Membre
Monsieur VANCAUWENBERGE Luc	Membre
Madame TIELENS Nathalie	Membre

Pascal DEBOUVERE
Secrétaire général temporaire du CPAS

Ahmed EL KHANNOUSS
Président du CPAS